



Questions d'actualité Conseil communal du 28 juin 2021

1. Appel à projet BiodiverCité

- Concrètement, en lançant la subvention « BiodiverCité », la **Ministre Tellier** vise à soutenir les communes qui lanceront des actions locales qui seront réalisées entre septembre 2021 et fin 2022 pour développer la nature sur leur territoire. Une subvention globalisée et facile d'accès

- « BiodiverCité » rassemble en un seul outil les demandes qui étaient préalablement portées par les subventions de la « Semaine de l'arbre », du « Plan Maya » et des « PCDN » ou des programmes tels que « Cimetière nature ».

- La subvention « BiodiverCité » permet aux communes de disposer d'un budget globalisé de 12.000 euros pour réaliser des fiches-action ambitieuses, soit le maximum des possibilités de subsides actuels quelles que soient les priorités de la commune (abeilles, semaine de l'Arbre, cimetière nature...). Des possibilités de mutualiser les budgets à l'échelon supra-communal sont également possibles, notamment pour les communes qui font partie d'un Parc Naturel.

<https://tellier.wallonie.be/home/presse--actualites/publications/publication-presse--actualites-4.html>

Question : la commune a-t-elle sollicité la subvention ?

Réponse du Collège : oui, pour 10.000 €.

2. Performance Energétique des Bâtiments communaux.

Question : la commune dispose-t-elle d'un certificat « PEB » (Performance Energétique des Bâtiments) pour ses bâtiments, permettant de voir quantité d'énergie qu'elle consomme et la quantité d'énergie renouvelable qu'elle produit ?

Un cadastre des PEB permettrait de planifier l'isolation et la rénovation progressive de ceux-ci.

Réponse du Collège :

1. Des audits PEB sont réalisés progressivement. Par exemple, via le Programme de transition énergétique « RENOWATT » de la Wallonie, qui propose des solutions après audit.
2. Les appels à projet « UREBA » (Rénovation énergétique des bâtiments) qui octroie des subventions à 30/35%) nécessitent un certificat PEB.
3. Enfin, obligation d'avoir un PEB pour chaque bâtiment discuté en collège.

Avec le projet supra communal POLLEC 2020, l'objectif est d'engager 1 personne pour faire ce travail sur Durbuy/Hotton, en bénéficiant d'une formation par le GAL (Groupe d'Action Locale) de l'Ourthe.

3. Accès aux parois rocheuses de la commune.

Sujet déjà abordé lors d'un précédent Conseil communal. Le Collège semblait attentif à ma demande. Je n'ai toutefois pas eu de retour.

QUESTION : Qu'en est-il ?

Réponse du Collège :

1. je suis invité à communiquer la liste des parois visées.
2. Parois de OZO : la convention avec l'UBS (Union Belge de Spéléologie asbl) n'a pas été reconduite : l'escalade y est désormais interdite.

5. Arbre du Centenaire à Durbuy-Vieille-Ville et statut du Parc Roi Baudouin.

a. Arbre remarquable ?

Cet arbre, situé entre l'Hôtel Le Sangler, le château, le pont et l'Ourthe, a été abattu sans crier gare.

QUESTION : Pouvez-vous me communiquer le permis d'abattage de cet arbre ? N'est-il pas repris à l'atlas des arbres remarquables de la Ville ?

b. Parc Roi Baudouin : « zone de parc » de couleur vert clair au Plan de secteur.

Vous le savez, un arbre a sa place au sein d'un Parc communal.

Certes, un projet d'imperméabilisation a été décidé, subventionné par la Wallonie via le PCDR : le Parc deviendra une « esplanade » (comme je l'ai proposé) minéralisée.

Selon mes souvenirs, ce « Parc » a bénéficié d'une subvention accordée par la Wallonie (à l'époque, « les Espaces Verts »), et figure en zone de « Parc » de couleur en Vert clair au plan de secteur. (Voir sur Wal-on-map :

<https://geoportail.wallonie.be/walonmap#BBOX=225303.42010126848,229089.61517365862,115625.43606951488,117006.5638317704>)

QUESTION : avez-vous reçu un permis d'urbanisme de la Wallonie pour réaliser ces travaux ?
Si oui, pourquoi de Plan de secteur n'est-il pas respecté ?
Et donc, ces travaux sont-ils légaux ?

Réponses du Collège :

a- l'arbre était malade car creux en son centre. Un des arbres autour du kiosque est également malade, et sera remplacé.

Cet arbre faisait en outre obstacle au déroulement du Marché de Noël.

b- Le permis d'urbanisme a été délivré par la Wallonie.

Avis personnel : donc, le permis aurait été délivré en dérogation au Plan de secteur ? Je vais demander copie du permis.

6. Camping Adventure Valley ou LPM

L'ancien Camping « Aux Chênes » à ROME a été repris par le Groupe Coucke sous le nom « Glamping ».

Rappelons-nous, l'an passé à même époque, le camping éphémère « Greenfields » avait posé un problème de légalité très « limite ». Ce camping éphémère « hors camping » ne devrait (heureusement) plus être d'actualité cette année, car organisé au sein du Camping « Glamping » du groupe Coucke.

Or, des travaux très importants y ont été récemment réalisés : création de terrains de Paddle, importantes modifications de relief du sol pour installer des groupes de tentes, etc. Ces travaux ont donné lieu à un important trafic de camions chargés de terres.

MES QUESTIONS :

- ces travaux sont-ils couverts par permis d'urbanisme ?
- ce camping est-il autorisé par un Permis d'Environnement ?
- Ce camping bénéficie-t-il d'une autorisation dûment délivrée par le CGT ?

Comme pour le camping éphémère de l'an passé, je remarque que le Groupe Coucke travail semble travailler hors du cadre légal, avec un silence bienveillant de la Commune.

Réponse du Collège :

Le sujet sera examiné et la réponse donnée lors du prochain Conseil.



CONSEIL COMMUNAL

DURBUY

CAMPING COUCKE À ROME
TRAVAUX & CAMPING:
AUTORISÉS OU PAS ?
ECOLO DEMANDE DES
ÉCLAIRCISSEMENTS

ERIC JURDANT CONSEILLER COMMUNAL ECOLO 

7. CCATM – Commission Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

MA QUESTION :

Où en est la mise en route de la nouvelle Commission. Cela fera bientôt 3 ans que nous fonctionnons sans elle. La composition est votée et le Président est désigné. Où est le blocage ?

Réponse du Collège : le sujet sera examiné et la réponse donnée lors du prochain Conseil.

Eric Jurdant

Conseiller communal



CONSEIL COMMUNAL

DURBUY

**PARC ROI BAUDOQUIN BÉTONNÉ
MALGRÉ UNE AFFECTATION
EN ZONE DE "PARC" AU PLAN DE SECTEUR:
LA NATURE SOUS PRESSION**

ERIC JURDANT CONSEILLER COMMUNAL ECOLO 